

Convention de Formation Entraîneur FFVoile UCC4

ENTRE LE STAGIAIRE

Nom : Prénom : N° de licence FFVoile (*) :
Date et lieu de naissance : Club :
Adresse postale :
Code postal _ _ _ _ Commune : Adresse électronique :
Diplôme et ou qualification déjà acquise (s) :
Expérience dans l'encadrement :

LE CAS ECHEANT, SA STRUCTURE EMPLOYEUR

Club , ou autre , appellation :
N° (d'affiliation, d'agrément) :
Adresse postale :
Code postal _ _ _ _ Commune : Adresse électronique :
Téléphone :
NOM, prénom et fonction du représentant (*) :

D'une part,

Et La Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur

Adresse postale : **11 avenue GAMBETTA**
Code postal : **83500** Commune : **La Seyne sur Mer**
Téléphone : **04 94 24 16 72** Adresse électronique : **ligue@voilepaca.fr**
NOM, prénom et fonction du représentant : **René Pilet Desjardins, Responsable secteur Formation**

D'autre part,

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R.950-1 et suivants de ce livre.

Article 1 : Intitulé et objet de la formation

L'organisme de formation la **Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur** organise l'action de formation suivante :

Formation Entraîneur FFVoile UCC4

Cette action est conforme au « Règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile », consultable sur www.ffvoile.org, rubrique : réglementation, chapitre : textes fédéraux (autres réglementations).

Article 2 : Durée, calendrier et lieu de formation

Date de la formation : **16 au 19 janvier 2017, 6 au 9 février 2017, 13 novembre 2017**

Horaire : **9h30 – 12h30 et 13H30 à 17H30 heures**

Durée totale : **63h**

Lieu de formation : **CREPS PACA Site d'Antibes (16 au 19 janvier), CREPS PACA site Aix en Provence (6 au 9 février), Brignoles le 13 novembre 2017**

A l'issue de la formation, la Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur fournira une attestation de présence.

Article 3 : Objectifs pédagogiques, contenu

Article 4 : Effectif et encadrement

Le nombre de participants est limité à 10 participants par personne encadrant.

L'encadrement est assuré :

Nom Prénom : **Laurent GAILLOT Conseiller Technique Sportif FFVoile et les Cadres Techniques de la Ligue**

Article 5 : Dispositions financières

En contre partie de cette action de formation de la ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur, l'employeur, le stagiaire (*rayez la mention inutile*) s'acquitte des coûts suivants :

Frais de formation : Frais pédagogique 756 €

Frais d'hébergement et restauration, si Pension complète 250 €

nécessaire : Demi pension 105 €

Soit un TOTAL GENERAL de participation de l'employeur et/ou du stagiaire de

Les frais de déplacement restent à la charge du stagiaire, ou de son employeur ou de tout autre organisme de financement.

Article 6 : Modalités de règlement

Le paiement s'effectue :

- A réception du mémoire de la Ligue

Article 7 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'employeur ou par le stagiaire à moins de 14 jours francs avant le début de l'action mentionnée aux articles 1 et 2, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme de formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L : 920-9 du Code du Travail. Dans le cas où ces désistements ou abandons de la formation ne permettent ni l'annulation de la formation, ni le remplacement des stagiaires absents, ces sommes incluent la part restante des frais de formation, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs, locations de salle et de matériels, notamment nautiques, au prorata du nombre de stagiaires initialement prévus.

Fait en double exemplaires à la Seyne sur Mer, le 1 novembre 2016

Pour l'employeur (cachet, nom et qualité du signataire) :	Pour le stagiaire (Nom et prénom, du tuteur légal pour les mineurs, et signature) :	Pour l'organisme de formation (cachet, nom et qualité du signataire) :
NOM : Prénom : Qualité : Visa :	NOM : Prénom : Qualité : Visa :	NOM : Pilet Desjardins Prénom : René Qualité : Responsable secteur Formation Visa :

(*) Mention obligatoire, l'absence de cette information rend caduque la présente convention.